

	Situation au 31 décembre N Montant global exprimé en millions d'euros (M €)	Situation au 31 décembre N exprimé en nombre de contrats concernés	Montant global réglé aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock identifié au 31 décembre (N-1) en millions d'euros (M€)	Montant global réglé aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock identifié au 31 décembre (N-1) en pourcentage (%)	Nombre total de contrats réglés aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock de contrats identifié au 31 décembre (N-1) en nombre de contrats	Nombre total de contrats réglés aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock de contrats identifié au 31 décembre (N-1) en pourcentage (%)
<b>Capitaux décès non réglés des contrats d'assurance-vie, hors contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits dans le cadre de l'entreprise</b>						
Montant total des capitaux décès non réglés depuis plus d'un an à compter de la connaissance du décès	15,8	1183	8,7	46	765	51
<b>Capitaux termes des contrats d'assurance-vie, hors contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits par une entreprise</b>						
Montant total des capitaux échus/prestations non réglées depuis plus de six mois à compter de l'arrivée du terme	1,3	343	1,1	61	440	67
<b>Bons et contrats de capitalisation</b>						
Montant total des capitaux échus non réglés depuis plus de six mois à compter de l'arrivée du terme (nominatifs)	0,04	7	0,6	87	63	90
Montant total des capitaux échus non réglés depuis plus de six mois à compter de l'arrivée du terme (au porteur)	4,6	137	0,3	6	31	18
<b>Contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits par une entreprise</b>						
Capitaux décès non réglés depuis plus d'un an à compter de la connaissance du décès						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 62 ans						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 65 ans						
<b>Contrats collectifs à adhésion facultative</b>						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 62 ans	0	0	0	0	0	0
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 65 ans	0	0	0	0	0	0